



SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DE TRAITEMENT DES DÉCHETS ET ORDURES MÉNAGÈRES  
DE BAGNOLS-SUR-CÈZE ET PONT-SAINT-ESPRIT



COMPTÉ  
ADMINISTRATIF  
2006

RAPPORT DE PRÉSENTATION

## SOMMAIRE

Introduction.....	3
I. Présentation synthétique .....	4
1) Masses financières .....	4
2) Résultats .....	4
3) Coût par habitant .....	5
II. Détail par service .....	5
1) Répartition par secteur .....	5
2) Frais communs .....	6
3) Ordures Ménagères .....	6
4) Tri .....	7
5) Déchetteries .....	7
III. Ratios 2006 .....	8
1) Dette.....	8
2) Autofinancement .....	8
3) Frais de personnel.....	9
IV. Ecart par rapport au Compte Administratif 2005 .....	9
1) Equipements .....	9
2) Dette.....	9
3) Dépenses de fonctionnement .....	10
a. Autres charges à caractère général.....	10
b. Dépenses de personnel .....	10
c. Autres charges de gestion courante .....	11
4) Participations des communes .....	11
5) Coût par habitant .....	11
V. Evolution sur les 5 dernières années.....	11
Conclusion et perspectives 2007 .....	12

## **INTRODUCTION**

L'année 2006 a été marquée par :

***a) Le retrait de la commune de Pont Saint Esprit pour la compétence « déchetteries »***

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, les habitants de Pont Saint Esprit n'ont plus accès aux déchetteries du syndicat. La commune de Pont Saint Esprit continue néanmoins à participer au remboursement des emprunts contractés pour la construction de ces installations.

***b) Le renouvellement des marchés d'exploitation des installations du syndicat et la modification de certains prestataires de gestion des déchets :***

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, de nouveaux marchés sont entrés en vigueur :

- L'exploitation du site de La Capellane reste confiée à la société COVED.
- L'exploitation des déchetteries de Connaux et Cornillon est assurée par la société PAPREC (antérieurement : ROUMEAS services)
- Le broyage des déchets verts est assurée par la société COGEDE (antérieurement : TERRA SOL)
- La gestion des DMS est assurée par la société ATO (antérieurement LABO Services)
- Le tri des EMR est assurée par NOVERGIE à Vedène (Antérieurement : BS environnement à Nîmes)
- Le tri des JMR est assuré par PAPREC à Pujaut (antérieurement : DELTA RECYCLAGE en Arles)

***c) L'inauguration de la nouvelle déchetterie de La Capellane et le démarrage des travaux de construction du nouveau quai de transfert***

L'année 2006 a vu l'achèvement des travaux de réhabilitation de la déchetterie de Saint Nazaire, inaugurée en septembre 2006.

Les travaux du nouveau quai de transfert ont démarré en septembre 2006. ils sont assurés par les entreprises suivantes :

- Groupement SCREG ROUMEAS pour le Génie Civil, VRD et Voirie
- Carrosserie Vincent pour les équipements
- COMAT pour le bâtiment métallique

***d) La stabilisation des participations des collectivités membres.***

La gestion du syndicat a permis, pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, de ne pas augmenter les participations des collectivités membres. Cela résulte notamment de la mise en place de la collecte sélective qui permet de bénéficier d'une économie en matière de TVA. La mise en concurrence résultant de la passation de nouveaux marchés a également permis, pour certaines prestations (broyage des déchets verts et tri des emballages en particulier), de réduire les prix appliqués au syndicat.

Le Compte Administratif 2006 reflète donc ces moments forts de la vie syndicale.

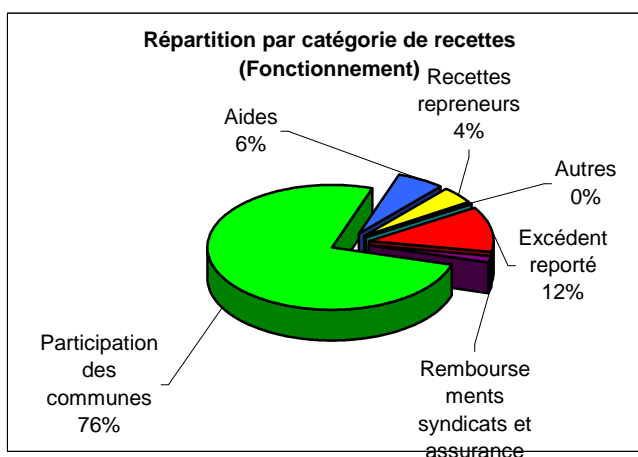
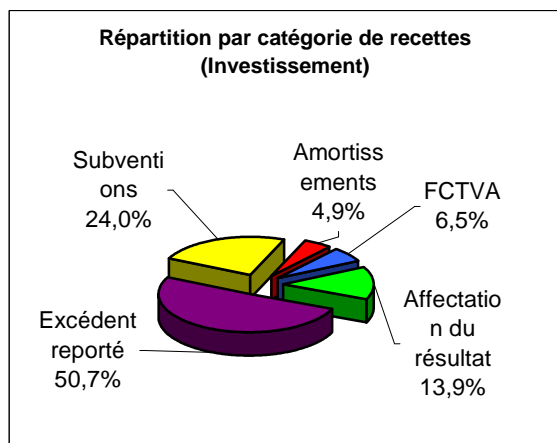
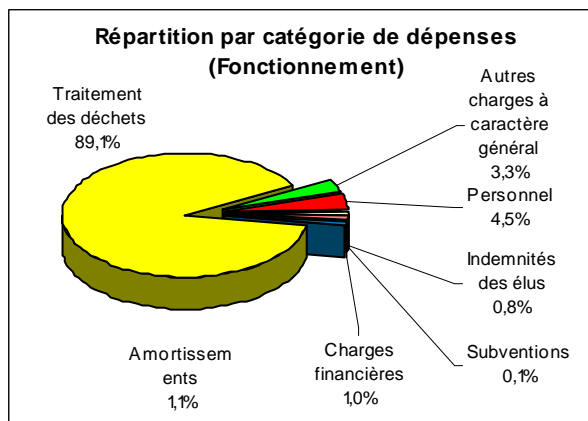
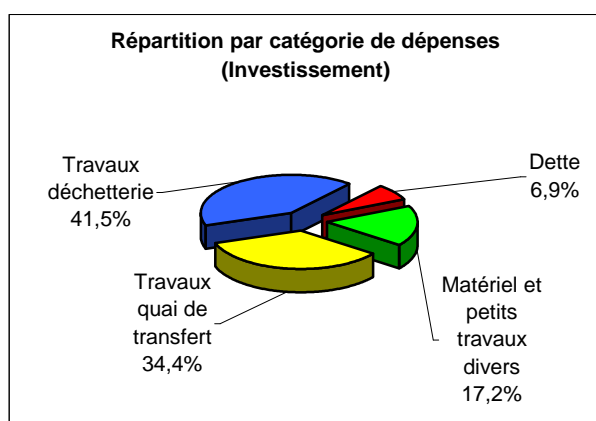
## II. PRESENTATION SYNTHETIQUE

### 1) Masses financières

Dépenses de fonctionnement	3 167 678,52 €
Dépenses d'investissement	770 640,08 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>3 938 318,60 €</b>
Restes à réaliser	121 417,28 €

Recettes de fonctionnement	3 472 076,66 €
Recettes d'Investissement	761 158,70 €
<b>Total des recettes</b>	<b>4 233 235,36 €</b>
Restes à réaliser	131 000 €

Les recettes et dépenses se répartissent de la façon suivante :



### 2) Résultats

Le résultat de clôture est de 304 398,14 €. Ce résultat se décompose ainsi :

- ✓ Section d'investissement : excédent de 101,34 €
- ✓ Section de fonctionnement : excédent de 304 398,14 €

L'excédent définitif représente 7,7% des dépenses réalisées.

Les dépenses d'investissement ont été réalisées à hauteur de 39% du budget total (32% en 2005). La réhabilitation de la déchetterie de la Capellane a été achevée. Les travaux de construction du nouveau quai de transfert ont démarré à l'automne 2006.

Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 89% du budget total (85% en 2005).

Pour mémoire, en 2005, après prise en compte des restes à réaliser, le résultat définitif était de 600 890,02 € décomposé ainsi :

- ✓ Section d'investissement : excédent de 102 890,29 €
- ✓ Section de fonctionnement : excédent de 497 999,73 €

A noter (mais pas forcément à diffuser largement !) : le résultat de l'exercice 2006 (sans reprise des résultats 2005) s'élève à - 453 855,77 € réparti comme suit :

- ✓ Section d'investissement : déficit de 358 253,91 €
- ✓ Section de fonctionnement : déficit de 95 601,86 €

### 3) Coût par habitant

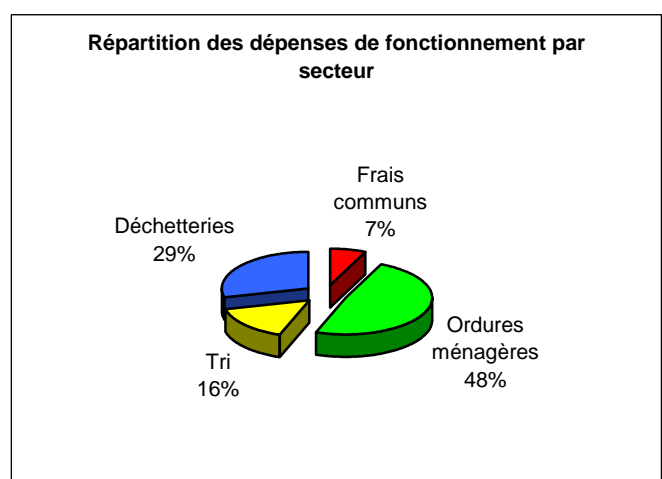
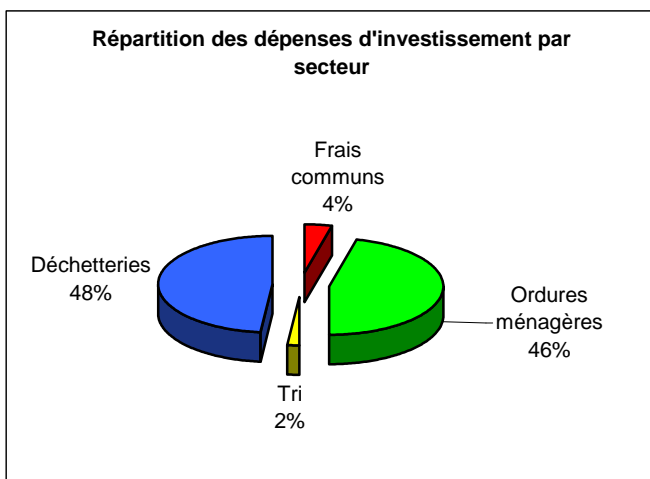
En 2006, le coût moyen par habitant est de 49 €. Pour les communes ayant transféré uniquement la compétence « ordures ménagères », le coût par habitant est de 33,76 €. Pour celles ayant délégué également la compétence « déchetteries », le coût par habitant est de 55,64 €.

Pour la commune de Pont Saint Esprit, qui a repris sa compétence déchetterie mais continue à supporter une partie de l'annuité de la dette, le coût par habitant est de 35,48 €

Toutes les communes du SITDOM ont transféré le traitement des ordures ménagères. 23 communes sur 35 ont également transféré leur compétence « déchetteries », soit plus de 65% des communes représentant 70% de la population du SITDOM.

## III. DETAIL PAR SERVICE

### 1) Répartition par secteur



## **2) Frais communs**

Cette section présente un excédent global de 64 038,93 €.

### Investissements

Les principaux investissements réalisés sont les suivants :

- Acquisition d'un véhicule : 11 612 €
- Engazonnement du site de Saint Nazaire : 3 5800 €
- Alarme pour le siège du syndicat : 2 911,06 €

Les investissements reportés sont les suivants :

- Alarme et vidéosurveillance sur le site de Saint Nazaire : 10 000 €

Ces dépenses sont financées par :

- l'affectation du résultat antérieur : 21 861 €
- les amortissements : 15 209,94 €

### Fonctionnement

Les dépenses du chapitre des charges à caractère général (011) ont pour la plupart été conformes aux prévisions budgétaires. Seule l'acquisition de composteurs individuels (7 500 €, article 60632) n'a pas été réalisée.

Les chapitres 65 (Indemnité des élus) et 012 (frais de personnel) ont été utilisés à hauteur des crédits prévus.

Les crédits inscrits au chapitre 66 (charges financières) ont été utilisés. La ligne de trésorerie a été utilisée en fin d'année 2005 (50 000 € pendant un mois).

Les recettes de fonctionnement n'appellent pas de commentaire particulier.

## **3) Ordures Ménagères**

Cette section présente un déficit global de 36 427,83 €.

### Investissement

Les travaux de construction d'un nouveau quai de transfert n'ont démarré qu'à l'automne. L'essentiel des crédits inscrits initialement a donc été reporté sur l'exercice 2007.

Des dépenses ont cependant été réalisées :

- Acquisition de terrain : 38 947,04 €
- Premières situations de travaux : 371 654,35 € (dont 121 417,28 € en RAR)

Ces dépenses sont financées par l'affectation du résultat antérieur.

### Fonctionnement

Le montant des dépenses de traitement des OM est conforme aux prévisions initiales : 1 663 763,92 €.

#### **4) Tri**

Cette section présente un excédent global de 228 234,53 €.

##### Investissement

Un nouveau véhicule a été acheté : 13 985 €, entièrement autofinancé.

##### Fonctionnement

###### *Dépenses*

Les dépenses de transport et de tri des EMR ont été réalisées à hauteur de 82 % des estimations initiales (Economie de 50 000€).

(Rappel sur le BT : affectation du résultat 2005 = 150 000 € sur l'article 611)

Les quantités d'emballages recyclables collectés se sont révélées légèrement inférieures à ce qui était prévu dans le cadre du BP 2006 (de l'ordre de 750 tonnes).

Les crédits ouverts pour les actions de communication s'élevaient à 25 530 € au BP 2006. Ce budget a été réalisé à 98%)

Les principales opérations réalisées en 2006 sont les suivantes :

- Actions dans les écoles : animations scolaires, opération Brikkado, concours (1 400 €)
- Encapés n° 7 et 8 : 7 300 €
- Nettoyage de printemps : 5 600 €
- Pièce de théâtre : 3 800 €
- Trophée de la Brique d'Or : 2 000 €
- Calendriers : 850 €
- Visites des centres de tri : 1 040 €
- Imprimés divers (autocollants, affiches ...) : 1 800 €
- Autre : 1 200 €

Les dépenses de personnel (chap 012) sont inférieures aux inscriptions budgétaires du fait de l'absence d'une ambassadrice du tri à partir du mois de septembre.

###### *Recettes*

Les recettes provenant d'Eco-Emballages et des repreneurs se sont révélées légèrement supérieures aux estimations du BT 2006 (+12%).

#### **5) Déchetteries**

Cette section présente un excédent global de 48 653,85 €.

##### Investissement

L'année 2006 a vu l'achèvement des travaux de réhabilitation de la déchetterie de Saint Nazaire : 309 000 €.

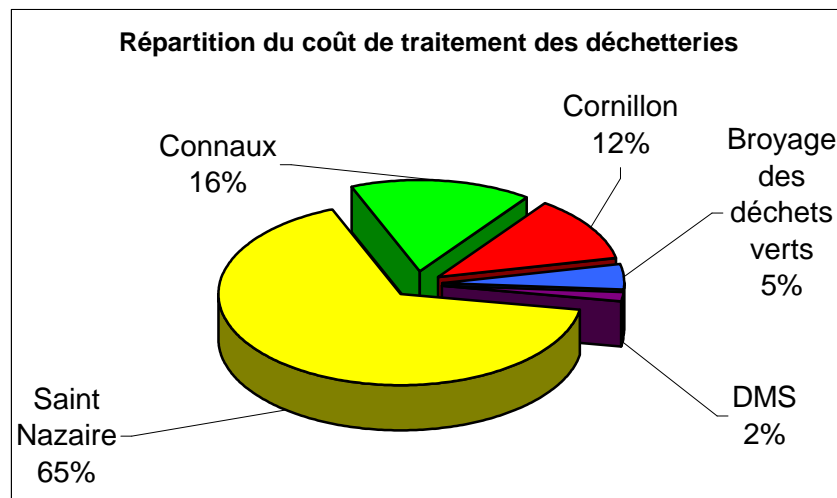
Les autres dépenses réalisées sont les suivantes :

- Compacteur à carton : 29 000 €
- Colonne et bac à batterie Saint Nazaire : 4 700 €
- Divers travaux Connaux : 6 800 €

### Fonctionnement

Les dépenses de traitement des déchets issus des déchetteries se sont révélées conformes aux crédits inscrits au BT 2006.

Pour l'exercice 2006, la répartition des dépenses entre les différentes déchetteries est la suivante :



## **IV. RATIOS 2006**

### **1) Dette**

Le SITDOM n'a pas mobilisé de nouvel emprunt en 2006 dans la mesure où l'essentiel des dépenses de construction du nouveau quai de transfert ont été reportées sur 2007.

Le SITDOM reste donc une collectivité très peu endettée.

En effet, alors que l'annuité de la dette (remboursement du capital et des intérêts) rapportée aux recettes réelles de fonctionnement représentait en 2002 plus de 15% pour l'ensemble des collectivités locales, ce ratio est de 2,39% pour le SITDOM (1,06% en 2004). De même, l'encours de la dette rapporté aux recettes réelles de fonctionnement s'élève à 0,31 pour le SITDOM alors que ce ratio est de 0,70 pour l'ensemble des collectivités locales.

Rapporté à la population, l'encours de la dette représente 20,55 Euros par habitant au 31 décembre 2006. Pour les EPCI à fiscalité propre, cette donnée était comprise entre 76 et 109 Euros au 31 décembre 2002.

### **2) Autofinancement**

Pour l'exercice 2006, la marge d'autofinancement courant du SITDOM, c'est-à-dire sa capacité à financer ses investissements par des recettes de fonctionnement est de 0,91 (0,86 en 2005). Cela signifie que le SITDOM peut non seulement couvrir ses charges de fonctionnement et le

remboursement de sa dette avec ses recettes de fonctionnement mais dégage également une capacité d'autofinancement pour ses équipements nouveaux.

### **3) Frais de personnel**

La part des charges de personnel dans les dépenses de fonctionnement est très nettement inférieure aux moyennes nationales : 4,5% pour le SITDOM contre 40% pour les EPCI à fiscalité propre. De plus, les rémunérations des agents employés sont partiellement couvertes par des recettes. 2 agents sont sous contrat emploi-jeunes et bénéficient d'une aide de l'Etat d'environ 15 000€ par an. Les 2 ambassadrices du tri bénéficient également d'une aide d'Eco-Emballages. Enfin, le salaire de la directrice et de l'assistante de direction sont pris en charge à 40% par le SABRE (Syndicat d'Assainissement de Bagnols et sa Région) et à 20% par le SIIG (Syndicat Intercommunal d'Information Géographique).

Ainsi, si on prend en compte la charge nette pour le SITDOM, elle ne représente plus que 2,56% des dépenses réelles de fonctionnement.

## **V. ECARTS PAR RAPPORT AU COMPTE ADMINISTRATIF 2005**

### **1) Equipements**

Le SITDOM étant un syndicat intercommunal à vocation unique, les dépenses d'investissement se caractérisent par des opérations ponctuelles très variables d'une année sur l'autre. En effet, outre le renouvellement d'équipements courants (mobilier, matériel informatique...) ou l'équipement nouveau des installations du SITDOM (armoires à DMS, colonnes...), le SITDOM réalise des investissements lourds mais ponctuels : déchetterie de Cornillon en 1999, réhabilitation de la décharge de la Capellane en 2004, réhabilitation de la déchetterie de Saint Nazaire en 2005 et 2006 et construction d'un nouveau quai de transfert en 2006 et 2007.

### **2) Dette**

La charge globale de la dette (remboursement du capital + intérêts) a plus que doublé par rapport à 2005 (+119%).

L'encours de la dette est au 31 décembre 2006 de 1 085 672,62 (contre 1 135 915,69 € au 31 décembre 2005) ce qui représente 20,55 € par habitant et génère une charge de la dette (remboursement du capital + intérêts) de 1,55 euros par habitant et par an.

Les emprunts mobilisés par le SITDOM sont les suivants :

- 60 000 € pour la déchetterie de Cornillon (Caisse d'Epargne - 2002)
- 242 000 € pour les acquisitions de terrain et la réhabilitation de la décharge de la Capellane (Caisse d'Epargne - 2003)
- 137 204 € pour la déchetterie de Connaux (réalisée par le SIVU de Sarsin) et reprise au 2<sup>ème</sup> semestre 2003 (Dexia Crédit Local)
- 750 000 € pour la réhabilitation de la déchetterie de Saint Nazaire (Dexia - 2005)

Il est à noter que ce poste de dépense devrait augmenter plus sensiblement en 2007 puis en 2008 en raison de l'emprunt qui sera mobilisé au 2<sup>ème</sup> semestre 2007 pour financer travaux du quai transfert.

Cependant, même en prenant en compte ces nouveaux équipements, la charge de la dette du SITDOM devrait rester à un niveau largement inférieur aux autres collectivités.

### **3) Dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement ont globalement augmenté de 5% entre 2005 et 2006.

#### **a. Coût de traitement des déchets**

Les dépenses directes de transport et de traitement des déchets sont restées au niveau de 2005 (+0,4%).

##### **OM**

Les dépenses de traitement et de tri des ordures ménagères ont augmenté de 7,5% entre 2005 et 2006.

Pour les OM, les tonnages sont stables par rapport à 2005 (18 291 tonnes au lieu de 18 262 tonnes en 2005). Les prix de traitement ont cependant augmenté suite à l'attribution du nouveau marché au 1<sup>er</sup> janvier 2006 : +6,3% en moyenne.

Pour le tri des EMR, les tonnages ont sensiblement augmenté par rapport à 2005 (+19%), lié principalement à la participation de la commune de Pont Saint Esprit sur une année entière. Le JMR sont passés de 388 tonnes à 949 tonnes soit une hausse de 38%. Le verre est passé de 1243 tonnes à 1465 tonnes soit une hausse de 18%.

En revanche, le SITDOM a bénéficié du taux de TVA réduit pour l'ensemble de sa population sur une année entière, ce qui a limité l'augmentation du coût de traitement des OM.

##### **Déchetteries**

Le coût des déchetteries (net des reprises) est en hausse de 3% entre 2005 et 2006, malgré le retrait de la commune de Pont Saint Esprit, la baisse globale des tonnages et l'application du taux de TVA réduit sur une année entière.

Cette hausse résulte principalement de l'augmentation des prix sur la déchetterie de Saint Nazaire.

#### **b. Autres charges à caractère général**

Dans l'ensemble, les charges à caractère général, hors coût direct de traitement des ordures ménagères, sont en hausse de 10%.

#### **c. Dépenses de personnel**

Les dépenses de personnel sont stables par rapport à 2005 (+1,9%).

#### d. Autres charges de gestion courante

Ce poste a connu une forte hausse (+53%) qui s'explique par l'indemnisation de la vice présidente chargée de la communication sur l'année entière.

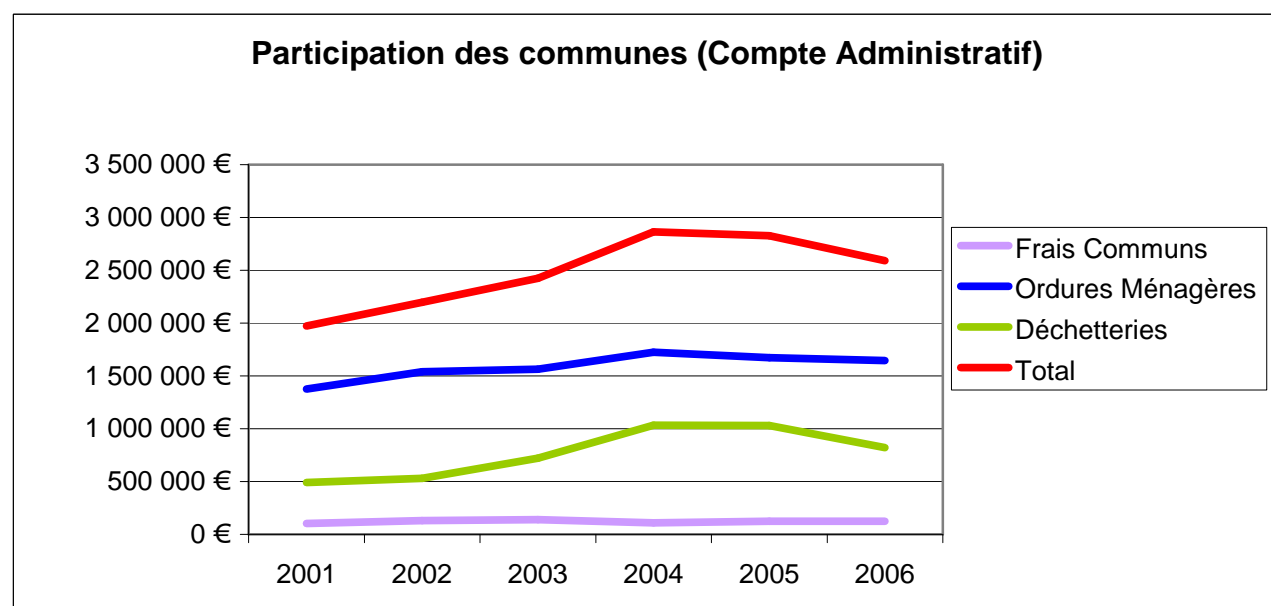
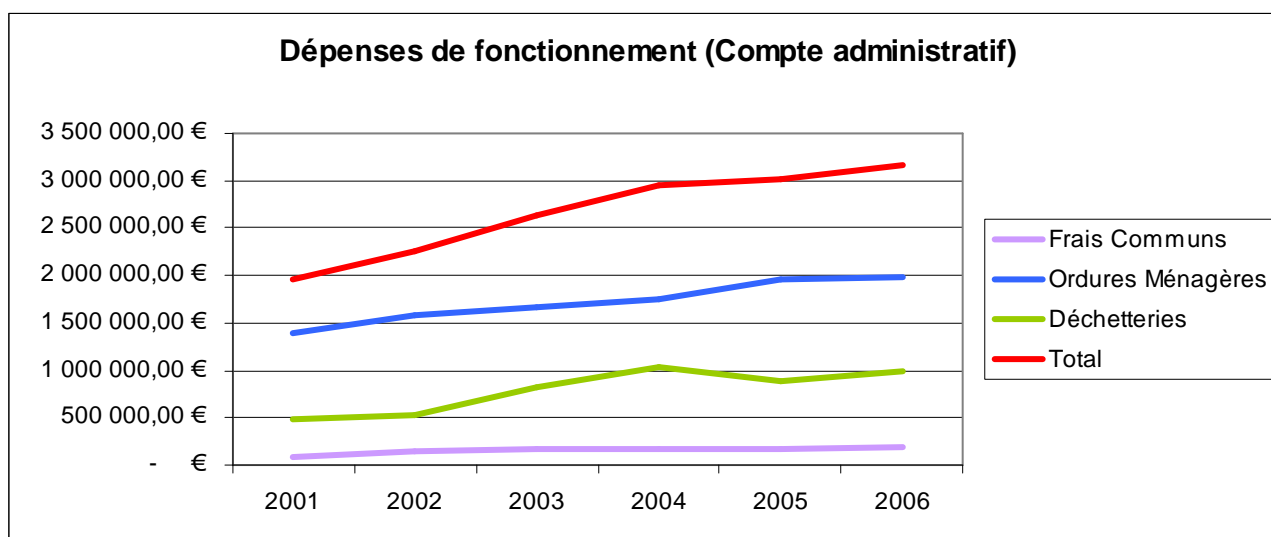
#### 4) Participations des communes

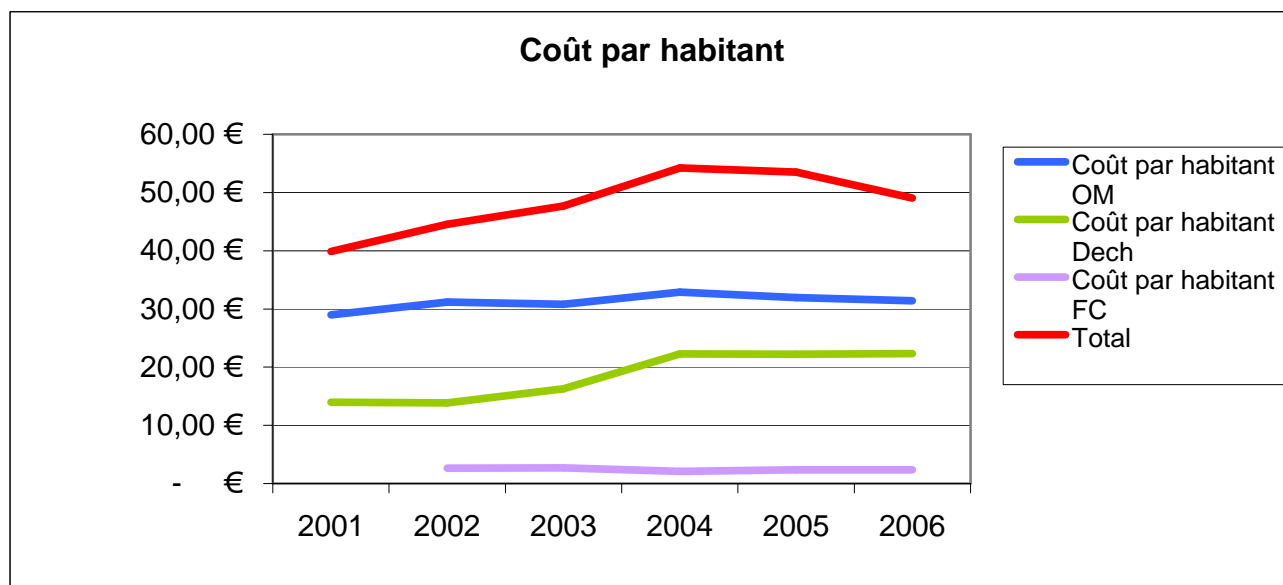
Le compte administratif confirme l'objectif de stabilisation des participations des collectivités membres.

#### 5) Coût par habitant

Le coût moyen de traitement des déchets ménagers par habitant est passé de 53,53 Euros en 2005 à 49,05 Euros en 2006. Ce coût se décompose de la façon suivante : le coût de traitement des ordures ménagères se maintient 31,93 € par habitant. Le coût des déchetteries est de 22,23 €. (hors frais communs)

### VI. EVOLUTION SUR LES 6 DERNIERES ANNEES





## **CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2007**

L'année 2006 confirme la stabilisation du coût du traitement des déchets ménagers, malgré le retrait de la commune de Pont Saint Esprit de la compétence « déchetteries ».

Les résultats de la collecte sélective doivent encore être améliorés : les quantités collectées stagnent et la qualité se détériore. De nouvelles actions de communication devront être envisagées, en particulier auprès des habitants de logements collectifs.

L'excédent dégagé se réduit et mais permettra encore de maintenir les participations demandées aux collectivités membres au même niveau.

Enfin, le programme de réhabilitation du patrimoine du Syndicat devrait se terminer courant 2007 avec la construction du nouveau quai de transfert de La Capellane).

Les marchés d'exploitation des installations du SITDOM (quai de transfert, déchetteries de Saint Nazaire, Connaux et Cornillon) ainsi que le marché de broyage des déchets verts arrivent à échéance au 30 juin 2007. Le SITDOM a saisi l'occasion de leur renouvellement pour mener une réflexion sur une éventuelle mise en régie de ces services, ce qui correspond à une véritable réorganisation du service. Par ailleurs, afin d'assurer une meilleure mise en concurrence des entreprises, certaines prestations ont été scindées. Ainsi à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007, l'exploitation des installation du SITDOM (gardiennage des déchetteries et gestion du quai des transfert) sera assuré par du personnel communal. Par ailleurs, le transport et le traitement des OMR ont été scindés en 2 marchés différents.